



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignants

Question écrite n° 14583

Texte de la question

M Joseph Vidal attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des professeurs certifiés de dessin et arts plastiques qui, contrairement à tous les autres certifiés, ont un service de vingt heures par semaine au lieu de dix-huit heures. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre pour établir une équité de service entre les certifiés.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact que les dispositions des décrets no 50-581 et no 50-582 du 25 mai 1950 fixent des maxima de service différents pour les professeurs des disciplines artistiques de ceux des professeurs des autres disciplines. Cet état de la réglementation, établi sur la base de considérations pédagogiques tenant aux conditions de délivrance de ces enseignements, ne saurait toutefois évoluer qu'après un examen approfondi des incidences d'éventuelles mesures d'harmonisation, tant sur le plan du développement de ces disciplines que sur le plan budgétaire.

Données clés

Auteur : [M. Vidal Joseph](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14583

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2747